

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 13 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 07/09/2018

Début de la séance : 18h14

Fin de la séance : 22h17

Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 13 septembre 2018 sera affiché à la mairie d'Amiens le 21/09/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet :

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mme ALLAIS, M. BOURGOIS, Mmes RODINGER, LE CLERCQ, DEVÈZE, M. LORIC, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ, BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, MM. DESCHAMPS, MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, MM. BEAUVARLET, DOMISE, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, MM. SÉRY, MONTIGNY, BEUVAIN.

Membres empêchés :

M. CLAISSE (pouvoir à Mme MODESTE), Mme HAMADI (pouvoir à M. DELARUE), et M. THÉVENIAUD se sont excusés.

La séance a été suspendue de 18h47 à 19h18 (point n°3). Les points n°29 et 30 ont été présentés avant le point n°26.

M. JARDÉ est arrivé à 18h25 (point n°3), M. DOMISE est arrivé à 19h01 (point n°3), M. FRADCOURT est arrivé à 19h18 (point n°3), Mme ALLAIS est arrivée à 20h10 (point n°11).

M. DOMISE (pouvoir à M. BEAUVARLET) a quitté la séance à 19h45 (point n°10), M. SÉRY a quitté la séance à 19h55 (point n°10), M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) a quitté la séance à 20h01 (point n°11), Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN) a quitté la séance de 20h15 à 20h20 (points n°12 et 13), M. DELARUE (pouvoir de Mme HAMADI) a quitté la séance à 20h29 (point n°15), M. FRADCOURT a quitté la séance à 21h31 (point n°36), M. FOUCAULT a quitté la séance à 22h02 (point n°44).

Une œuvre du comité Valentin Haüy a été exposée dans la salle des assemblées pour que les membres de l'assemblée puissent en prendre connaissance. Il s'agit d'un tableau sur le thème de Jules Verne, réalisé en relief pour les déficients visuels.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire a présenté Madame Christelle FAIRIER, nouvelle collaboratrice qui a rejoint la collectivité le 3 septembre, et qui occupe le poste de Directrice Générale Adjointe Ressources, en charge des Finances, de l'Informatique et des Ressources Humaines.

La séance a été ouverte à 18h14.

1 - Délégations de vote.

Jean-François CLAISSE a donné pouvoir à Chantal MODESTE,
Sonia HAMADI a donné pouvoir à Hubert DELARUE,
Philippe THÉVENIAUD s'est excusé.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a été désigné en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Éric DÈCLE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a informé l'assemblée délibérante qu'elle avait reçu deux vœux et une question orale qui seraient évoqués comme habituellement en fin de séance.

Elle a également rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 18 octobre 2018 à 18 heures, en salle des Assemblées.

Du fait d'un ordre du jour assez conséquent pour cette séance de rentrée, Madame le Maire a souhaité limiter le nombre de communications. Il était initialement prévu de dresser un bilan de la mise en œuvre du schéma local petite enfance 2014-2018, cette communication a été reportée pour évoquer un sujet plus d'actualité : la rentrée scolaire. Elle a donc passé la parole à Mathilde ROY qui a commenté la présentation dont les diapositives sont reprises ci-après :

<p style="text-align: center;">Rentrée scolaire 2018/2019</p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 13 septembre <i>Communication du Maire</i></p> <p style="text-align: center;"></p>	<p>Mesures de carte scolaire</p> <ul style="list-style-type: none">• 18 classes supplémentaires liées aux CP/CE1 dédoublés en REP et REP+ • 1 ouverture de classe maternelle à l'école primaire Longpré• 1 ouverture de classe à la maternelle Edmond Rostand• 1 ouverture de classe ULIS à l'élémentaire A. Bernard• 1 ouverture de classe élémentaire à l'école primaire Barni• 1 ouverture de classe à l'élémentaire Beauvillé• 1 ouverture de classe à l'élémentaire La Vallée• 1 ouverture de classe à l'élémentaire Voltaire (<i>décidée à la rentrée scolaire</i>) • 1 fermeture de classe à l'école primaire Beauvais• 1 fermeture de classe à l'école primaire Les Violettes • Fusion des écoles et des périmètres Noyon et J. Macé élémentaire <p style="text-align: center;"></p>
--	--

<p>Les écoles, les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> Passage de 82 à 81 écoles suite à la fusion des écoles élémentaires Noyon et Jean Macé <ul style="list-style-type: none"> 34 écoles maternelles 33 écoles élémentaires 14 écoles primaires 10 356 élèves scolarisés (- 61/2017) <ul style="list-style-type: none"> 4 081 en maternelle (- 183/2017) 6 275 en élémentaire (+ 122/2017) 	<p>Les écoles, les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> 57,4 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire Education Prioritaire 78,69% des élèves scolarisés le sont dans leurs périmètres d'origine <ul style="list-style-type: none"> 81,15 % pour les maternelles 77,03 % pour les élémentaires
<p>Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Retour à la semaine de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) Horaires de toutes les écoles <ul style="list-style-type: none"> 8h30 – 11h45 13h45 – 16h30 Pause méridienne de 2 h <i>Avec, comme aujourd'hui, une ouverture des portes 10 minutes avant l'horaire de classe le matin et après la coupure du midi.</i> A leur demande, 2 écoles ont adopté les horaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> 8h40 - 11h55 13h55 - 16h40 Maintien des études surveillées et gratuites dans chacune des 47 écoles élémentaires et primaires. 	<p>Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien des accueils de loisirs existants <ul style="list-style-type: none"> - Accueil du matin : <ul style="list-style-type: none"> Mis en place dès 7h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi 25 accueils municipaux et 8 accueils mis en place par l'association Bleu ciel - Accueil du soir : <ul style="list-style-type: none"> Mis en place dès la fin de classe et jusqu'à 18h30 52 structures (41 structures ville et 11 avec l'association Bleu ciel) Les accueils du soir sont accessibles à chaque enfant quelle que soit son école - Accueil de loisirs du mercredi : <ul style="list-style-type: none"> 34 accueils mis en place de 8 h à 18 h <ul style="list-style-type: none"> 31 structures municipales 3 structures avec l'association Bleu ciel

Madame le Maire ensuite donné la parole à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle fasse un point sur le dossier Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020.

La séance a été suspendue de 18h47 à 19h18 afin de permettre à Madame Gwenaëlle LIA, chef du service Jeunesse, de présenter le diaporama repris et commenté ci-après :

AMIENS,

CAPITALE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE 2020



LE TITRE



Création en 2009
European Youth Forum
(Financé par Commission européenne)
Process 10 mois
3 phases - fev- juin - oct





<p>LE JURY</p> <p>13 Membres Bruxelles - 17 nov. 2017 5 villes Chaque ville : 1 Technicien & 1 Jeune Présentation → 30 min Q&A → 30 min</p> <p></p>	<p>A NOTER</p> <p>UN VOTE A L'UNANIMITE DU JURY</p> <p>MAIS</p> <p>DE FORTES ATTENTES</p> <p>↕</p> <p>AMIENS / FRANCE</p> <p></p>
<p>Amiens for Youth</p> <p>ETAT DES LIEUX DE LA JEUNESSE A AMIENS</p> <p>Données - Chiffres - Comparatifs Rencontres – Acteurs - Jeunes</p> <p></p>	<p>Amiens for Youth</p> <p>AMIENS 2020</p> <p>↕</p> <p>ACTIONS DURABLES</p> <p>Besoins identifiés → Réponses durables</p> <p></p>
<p>Amiens for Youth</p> <p>UNE STRATEGIE 4 AXES MAJEURS</p> <p>L'Employabilité des Jeunes Les Jeunes, Acteurs de la Cité L'Inclusion des Jeunes Exclus Une Citoyenneté Européenne Affirmée</p> <p></p>	<p>L'employabilité des Jeunes</p> <ul style="list-style-type: none">Pass' ton PermisCoffee BreakStages de révisionEuropean Start Up Week-end for Youth <p></p>

<p>Les Jeunes, Acteurs de la Cité</p> <p>Conseil des Jeunes Amiénois</p> <p>18/20</p> <p>Développement des Ateliers de Co-design et de Créativité</p> 	<p>L'intégration des Jeunes exclus</p> <p>Jeunes en situation de handicap</p> <p>NEET</p> <p>Jeunes LGBT</p> <p>Jeunes non domiciliés</p> 
<p>Jeunes en situation de handicap</p> <p>AMIENS : 700 (-20 ans)</p> <p>Cours de natation</p> <p>« Rien sur Nous Sans Nous »</p> 	<p>NEET</p> <p>Europe: + 12 millions 16/34ans</p> <p>France: 800 000 16/25ans</p> <p>Amiens : 3500 à 4000 16/25 ans</p> 
<p>NEET</p> <p>PACK AMIENS FOR YOUTH</p> <p>ACQUISITION DE COMPETENCES NE NECESSITANT AUCUN NIVEAU SCOLAIRE</p> 	<p>JEUNES LGBT</p> <p>« Cellules d'écoute » établissements scolaires, ens.sup.</p> 

<p>JEUNES NON DOMICILIES</p> <p>AMIENS</p> <p>400 domiciliés CCAS (-30 ans)</p>	<p>Une Citoyenneté Européenne Affirmée</p> <p>AMIENS MEMBRE DU NETWORK</p> <table><tr><td>ROTTERDAM</td><td>TURIN</td></tr><tr><td>ANVERS</td><td>BRAGA</td></tr><tr><td>MARIBOR</td><td>THESSALONIQUE</td></tr><tr><td>CLUJ NAPOCA</td><td>GANJA</td></tr><tr><td>VARNA</td><td>CASCAÏS</td></tr><tr><td>NOVI SAD</td><td>AMIENS</td></tr></table>	ROTTERDAM	TURIN	ANVERS	BRAGA	MARIBOR	THESSALONIQUE	CLUJ NAPOCA	GANJA	VARNA	CASCAÏS	NOVI SAD	AMIENS
ROTTERDAM	TURIN												
ANVERS	BRAGA												
MARIBOR	THESSALONIQUE												
CLUJ NAPOCA	GANJA												
VARNA	CASCAÏS												
NOVI SAD	AMIENS												
<p>Une Citoyenneté Européenne Affirmée</p> <p>AMIENS FOR YOUTH EUROPEAN TOUR BY BUS UNE JOURNEE SANS EUROPE RESEAU JEUNES EUROPEENS AUTEURS BD ECHANGE DES JEUNES SALARIES RENCONTRES EUROPEENNES DES ECOLES DE CIRQUE</p>	<p>AMIENS FOR YOUTH 2020</p> <p>UNE ANNEE INOUBLIABLE</p> <p>↕</p> <p>DES EVENEMENTS FESTIFS</p>												
<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>GEEK NIGHT GIANT PAINTBALL ESCAPE GAME BATTLE DANCE HIP HOP PARASPORT GAMES AMIENS FOR YOUTH FESTIVAL</p>	<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>4 EVENEMENTS INCONTOURNABLES</p> 												

<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>NOVEMBRE 2019</p> <p>CEREMONIE D'ANNONCE DU TITRE CEJ 2022 SUIVIE 3 JOURS CONSEIL DES MEMBRES 160 ORG. EUROPEENNES DE JEUNESSE 500 EUROPEENS ATTENDUS</p>  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>	<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>JANVIER 2020</p> <p>CEREMONIE D'OUVERTURE AMIENS 2020</p> <p>700 PARTICIPANTS A CASCAIS EN 2018 3900 PARTICIPANTS A VARNA EN 2017</p>  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>
<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>YO ! FEST</p> <p>2017 : MAASTRICHT – 3000 JEUNES EUROPEENS 2018 : STRASBOURG – 8000 JEUNES EUROPEENS 2020 : AMIENS – 4000 JEUNES EUROPEENS</p>  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>	<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>DECEMBRE 2020</p> <p>CEREMONIE DE CLÔTURE</p>  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>
<p>AMIENS FOR YOUTH</p> <p>2021</p> <p>ANNEE D'EVALUATION</p>  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>	  <p>Amiens amiens.fr AMIENS</p>

4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 28 juin 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 a été adopté par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 20 juin et le 31 août 2018, et listées dans la délibération qui a été transmise aux membres du conseil.

Dont acte

6 - Carte Jeunes Européenne. Convention.

Dans le cadre du titre de Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, une démarche de partenariat auprès de l'association IDJ France « Carte Jeunes Européenne » a été initiée afin de favoriser la mobilité européenne pour les jeunes amiénois et l'accueil des jeunes européens à Amiens. Les membres de l'assemblée ont répondu favorablement à ce projet dont le coût est estimé à 12 750 € pour 1 500 cartes, et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente. Dans un premier temps, la carte jeune pourra être offerte à tous les jeunes amiénois ayant reçu leur carte d'électeur en 2018, soit 941 jeunes.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. ANGER, Mme LION LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

7 - Action d'animation et de promotion. Comité de quartier Saint Pierre. Subvention. Année 2018.

Chaque année le Comité de quartier Saint Pierre organise « L'Fete ed chés mingeux d'gueugues » afin de faire découvrir la gastronomie et la culture Picardes aux participants. Comme pour l'année 2017, les membres du conseil lui ont attribué une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

8 - Réhabilitation des déchèteries Nord et Sud. Autorisation de dépôt de permis de construire et déclassement d'une partie du chemin de Vauvoix.

Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, les déchèteries Nord et Sud, qui sont de la compétence d'Amiens Métropole, font l'objet d'un projet de réhabilitation passant par un agrandissement des équipements. Le conseil municipal a autorisé la communauté d'agglomération Amiens Métropole à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la construction de bâtiments et équipements sur les terrains d'assiette. L'assemblée délibérante a également approuvé la désaffectation et le déclassement d'une partie du chemin de Vauvoix au droit des parcelles cadastrées section BS n°393, 394 et pour une superficie approximative d'environ 930m². Ce dossier de déclassement sera soumis à enquête publique.

Adopté à l'unanimité

9 - Stade Michelet dit les Carmiers. Construction de vestiaires. Fonds de concours. Convention.

Les conseillers municipaux ont accordé le versement d'un fonds de concours de 46 800 € à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour la construction de vestiaires au stade Michelet et ont autorisé Madame le Maire à signer cette convention. Le montant de l'opération s'élève à 187 200 € TTC.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

10 - Subventions sociales. Année 2018. 2ème répartition. Conventions.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la répartition d'une somme de 37 142 € afin de soutenir les actions de 12 associations amiénoises qui œuvrent en faveur de la lutte contre l'illettrisme, contre l'illectronisme ou qui mènent des actions dans le domaine de la parentalité ou de l'accompagnement social des personnes en difficulté, comme listées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	DESCRIPTIF	SUBVENTIONS ACCORDEES
Agir ABCD	Accompagnement vers et dans l'emploi et vers des formations qualifiantes	1 242 €
ACIP	Accompagnement social de la population	1 500 €
Centre Social Caps	Accompagnement social individualisé, aide administrative et numérique	2 500 €
Centre Social Elbeuf Lescouvé	Accompagnement des publics et des familles les plus fragilisées	6 000 €
Centre Social Elbeuf Lescouvé	Aide administrative de proximité et accompagnement au numérique	5 500 €
Centre Social et Interculturel Alco	Médiation administrative et numérique	1 500 €
Centre Socio-culturel Étouvie	Accompagnement renforcé des publics vers l'autonomie : lutte contre la fracture numérique	5 500 €
Famille en couleurs	Accompagnement des parents à préparer, organiser et développer des ateliers parents enfants	1 500 €
L'Un et l'Autre	Accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité socio-économique	1 000 €
Joane	Valorisation de l'image de soi	2 500 €
Miel	Lire c'est du délice 12 ^e édition	1 000 €
Secours populaire	Paniers culturels	2 400 €
Synapse Picardie	Médiation numérique au service des habitants	5 000 €

Madame le Maire a été autorisée par le conseil à signer les conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

11 - Fédération des Acteurs de la Solidarité. Plan Logement d'Abord. Participation aux assises nationales des 27 et 28 septembre 2018. Convention.

L'État a lancé, fin 2017, un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités pour expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux dispositifs de mise en œuvre du plan quinquennal pour le logement et la lutte contre le sans-abrisme. La Ville d'Amiens, ayant été retenue en mai 2018, a proposé des actions de communication et de promotion des dispositifs qu'elle souhaite mettre en œuvre et qui peuvent être cofinancées par l'État à hauteur de 50%. La Fédération des Acteurs de la Solidarité a également participé à l'alimentation de la candidature de la Ville.

Cette association a choisi de consacrer ses journées nationales 2018, au plan logement d'abord, qui se dérouleront à Amiens les 27 et 28 septembre prochains. C'est dans ce cadre que le conseil municipal a accordé une participation de 10 000 €, a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

12 - Cession. Immeuble à usage d'habitation sis 81 rue de Dreuil.

Les conseillers municipaux ont décidé de céder à Monsieur Gauthier GERARD l'immeuble à usage d'habitation, libre de toute occupation, situé au 81, rue de Dreuil-lès-Amiens. Il s'agit d'un immeuble n'ayant plus d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal, d'une superficie habitable de 50 m² avec un jardin d'environ 300 m². Cette cession interviendra moyennant le prix de 35 000 €, conformément à l'avis des domaines, prix accepté par l'acquéreur.

Observations : Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, M. ANGER, Mme LION LEC et Mme BERGER se sont abstenus.

Adopté

13 - Cession d'une parcelle rue de la Terrière.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la cession, au profit de Madame DUBOS-BEAUVAIS, de la parcelle cadastrée CV n°381, d'une emprise de 36m² située rue de la Terrière à Amiens moyennant le prix de 594 €.

Observations : Mme LEPRESLE (pouvoir à M. HUTIN), M. HUTIN, M. ANGER, Mme LION LEC et Mme BERGER se sont abstenus.

Adopté

14 - Les Coursives. Cessions à IMCO PROMOTION et à la Fondation Saint-Firmin.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification de l'îlot des Coursives, le conseil a approuvé la cession de parties de parcelles de part et d'autre des Coursives pour une superficie d'environ 5 637 m² moyennant le prix de 253 665 € à la société IMCO PROMOTION, ainsi que la cession de la cour d'une superficie d'environ 1 700 m², utilisée par l'école Monseigneur Cuminal à la Fondation Saint-Firmin, moyennant le prix de 2,50 € le m², soit environ 4 250 €.

Observations : M. BEUVAIN s'est abstenu.

Adopté

15 - Hub Énergie. Régularisation foncière (XP 139p et 62p) avec l'État. Rue Baudelocque.

Dans le cadre de la réalisation du laboratoire de recherches sur le stockage électrochimique de l'énergie situé rue Baudelocque à Amiens, la Ville a aménagé un parvis en façade de rue, afin d'ouvrir l'espace urbain sur l'entrée principale du bâtiment. En accord avec le Recteur de l'Académie d'Amiens, cet aménagement a été réalisé sur des emprises appartenant à l'État. Les membres du conseil ont donc décidé de régulariser la situation foncière en acquérant ces emprises représentant une superficie d'environ 350m², et moyennant l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

16 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 9 logements individuels diffus. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'assemblée a accordé la garantie de la collectivité à l'OPH, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 485 229 € souscrit auprès de la CDC, et destiné à financer la réhabilitation de 9 logements individuels dans le diffus. Les travaux portent sur l'amélioration de la performance thermique des logements, le réagencement des pièces, la mise aux normes des installations sanitaires et électriques et la réfection des sols, murs, plafonds, papiers et peintures. Le conseil a autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

17 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 50 logements individuels situés Vallée Saint Ladre à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil a répondu favorablement à l'OPH d'Amiens Métropole qui a sollicité la garantie de la ville, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt de 2 343 884 € maximum, contracté auprès de la CDC. Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 50 logements individuels, situés Vallée Saint Ladre (rues Derain, Dürer, Utrillo et Véronèse). Les travaux portent sur la rénovation des façades, toitures et les rénovations intérieures des logements, l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des prestations permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

18 - SIP. Construction de 60 logements collectifs (20 PLAI et 40 PLUS) rue de Grâce. Participation financière. Convention.

Afin de concourir à la construction de 20 PLAI et 40 PLUS rue de Grâce, la SIP a sollicité une subvention de la collectivité de 240 000 € (soit 4 000 € par logement). Le conseil municipal a approuvé cette demande et a autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir. La livraison est travaux est prévue pour mars 2019 et le coût total s'élève à 9 219 490,24 €.

Adopté à l'unanimité

19 - SIP. Construction d'un projet de 15 logements collectifs (11 PLUS et 4 PLAI) rue René Boileau à Amiens. Participation financière. Convention.

La SIP a sollicité une participation financière à hauteur de 60 000 € auprès de la collectivité pour la construction d'un projet de 15 logements collectifs (11 PLUS et 4 PLAI), rue René Boileau. Cette participation a été accordée par l'assemblée, cette dernière ayant autorisé Madame le Maire à signer la convention correspondante. Le coût total de l'opération s'élève à 2 218 467,75 € soit 147 897,85 € par logement.

Adopté à l'unanimité

20 - SIP. Construction d'un projet de 51 logements collectifs (37 PLUS et 14 PLAI) Lot D4, ZAC Paul Claudel à Amiens. Participation financière. Convention.

Une participation financière de la Ville d'Amiens a été sollicitée par la SIP pour la construction de 51 logements collectifs (37 PLUS et 14 PLAI), Lot D4, ZAC Paul Claudel à Amiens. Le conseil municipal a accordé son aide à hauteur de 450 069 € et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente. Le coût total de l'opération s'élève à 7 805 454,06 € soit 153 048,12 € par logement. La livraison des travaux est prévue pour janvier 2019.

Adopté à l'unanimité

21 - Enfance et Jeunesse. Subventions. 2ème répartition. Année 2018. Conventions.

La ville d'Amiens, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, apporte son aide et son soutien aux associations qui mettent en œuvre des actions et des manifestations d'intérêt général en direction de la jeunesse. Pour l'année 2018, les conseillers municipaux ont approuvé la répartition d'un montant global de 12 500 € aux associations listées ci-après :

ASSOCIATIONS	INTITULÉ DU PROJET	SUBVENTIONS ACCORDÉES
AU DESSUS DES TOITS- RADIO CAMPUS	<i>Être un vecteur d'information pour les jeunes</i>	1.000 €
	<i>Mise en place de directs des événements portés par le service Jeunesse</i>	1.000 €
MAAM	<i>Développement et valorisation de l'engagement associatif de la jeunesse</i>	3.000 €
INITIATIVE TC	Amiens jeunes talents 2018	3.000 €
	Festival URB'AM 2018	3.000 €
COMITE EUROPEEN DE JUMELAGE DE LA VILLE DE LONGUEA	<i>Retour Cluster Hongrois</i>	1 500 €

Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions relatives au versement de ces subventions.

Adopté à l'unanimité

22 - Aménagement de réducteurs de vitesse rue Pierre et Maurice Garet. Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Des aménagements réducteurs de vitesse vont être réalisés pour un montant de 25 000 € TTC afin de sécuriser les déplacements des usagers de la rue Pierre et Maurice Garet. Une subvention, à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux, pourrait être

octroyée pour ce projet par le Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020. Madame le Maire a donc été autorisée par l'assemblée délibérante à solliciter le Conseil Régional pour cette aide financière et à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

23 - Aménagement du carrefour de la rue des 2 Ponts et de la rue Molière. Fonds de concours. Convention.

Le centre de formation APRADIS a signalé à la collectivité plusieurs accrochages de véhicules au débouché de son site, rue des 2 Ponts, avec les automobilistes arrivant du Petit Saint Jean. Le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du carrefour entre la rue des 2 Ponts et la rue Molière visant à sécuriser le carrefour. Le montant total de l'opération est estimé à 25 000 € TTC. S'agissant d'une opération d'intérêt communautaire, l'assemblée a approuvé le versement d'un fonds de concours de 6 250 €, correspondant à 30 % du montant HT des travaux, et a autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus. M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.

Adopté

24 - Aménagement d'un trottoir en accompagnement des travaux de l'OPHA sur ses bâtiments. Rue Cagnard. Fonds de concours. Convention.

Des travaux de réhabilitation vont être menés par l'OPHA sur ses bâtiments situés 1, rue Cagnard et 188, quai de la Somme. L'organisme envisage également de procéder à la déconstruction et la reconstruction du bâtiment situé au 7, rue Cagnard.

Dans ce cadre, les conseillers municipaux ont approuvé le projet d'aménagement d'un trottoir, rue Cagnard, en accompagnement de ces travaux. Le coût de ce projet d'aménagement est estimé à 100 000 € TTC. S'agissant là encore d'un projet d'intérêt communautaire, le conseil municipal a accordé sa participation financière en approuvant le versement d'un fonds de concours de 25 000 €. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention correspondante.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus. M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.

Adopté

25 - Sécurisation de la traversée piétonne face au collège Rosa Parks. Fonds de concours. Convention.

Des aménagements destinés à sécuriser la traversée piétonne face au collège Rosa Parks vont être réalisés pour un montant de 90 000 € TTC par Amiens Métropole. L'assemblée délibérante a approuvé ce projet d'aménagement et participera au financement de ces travaux à hauteur de 22 500 € via une convention de fonds de concours. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus. M. CARDON, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.

Adopté

29 - Dérogation au repos dominical. Année 2019.

Comme en 2018, les membres de l'assemblée ont approuvé pour l'année 2019 de maintenir le nombre de dérogations au repos dominical à 8 dimanches pour le secteur du commerce de détail, soit les dimanches 13 janvier, 30 juin, 24 novembre et les 1^{er}, 8, 15, 22, et 29 décembre 2019. Concernant le secteur automobile, le nombre de dérogations au repos dominical sera de 4 dimanches, à savoir les 20 janvier, 17 mars, 16 juin et 13 octobre 2019.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, Mme LION LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre. MM. CARDON et ANGER, absents de la salle au moment du vote, n'ont pas pris part au vote.

Adopté

30 - Fédération des associations de commerçants du centre-ville d'Amiens. Subvention 2018. Convention.

La Fédération des associations de commerçants du centre-ville d'Amiens a été créée en 2009 dans l'objectif d'assurer le rôle d'interlocuteur unique des groupements de commerçants du centre-ville, à savoir Avenue des boutiques, Commerce en tête, Amiens cœur de ville, GIE des halles et les commerçants de Saint Leu. Elle favorise les échanges entre les associations et mobilise les moyens techniques, humains et financiers au service de ces mêmes associations. Afin de renforcer l'élan positif de cette fédération, le conseil municipal lui a accordé au titre de l'année 2018, une subvention de 120 000 €. Après que la convention a été approuvée, Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

26 - Fête de Noël des écoles. EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Année 2018. Convention.

Chaque année la Ville d'Amiens offre aux élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, un spectacle de cirque pour la fête de Noël. L'assemblée a approuvé pour cette année la convention qui définit les modalités pratiques et d'organisation de la fête de Noël des écoles. La collectivité participera au financement de ce travail de création et de représentation pour un montant de 90 000 €, comme en 2017. Madame le Maire a été autorisée à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

27 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2018. Convention type.

En lien avec le dossier précédent, plusieurs écoles des communes de la métropole et hors Amiens Métropole assistent à cette fête de Noël. Les conseillers municipaux ont approuvé la convention type relative aux modalités concernant l'accueil des élèves concernés et fixant la participation financière des communes à 9 € par enfant. Ce montant est identique à celui de l'année dernière. Le conseil a autorisé Madame le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

28 - Université Picardie Jules Verne. Désannexion de l'école élémentaire annexe IUFM.

L'école élémentaire annexe de l'IUFM est une école annexe placée sous gestion de l'Etat. Le 31 mai 2018, le conseil d'administration de l'Université Picardie Jules Verne a adopté à l'unanimité la désannexion de cette école. Le conseil municipal a pris acte de cette désannexion.

Adopté à l'unanimité

31 - Amiens Energies. SEMOP. Financement bancaire et garanties des actionnaires.

Le 19 décembre 2016, par la signature d'un contrat de délégation de service public, la collectivité a confié à la SEMOP Amiens Énergies un contrat de production et de distribution de chaleur visant à couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude des abonnés au réseau de chaleur. Depuis, des négociations ont été menées par la SEMOP avec les banques pour mobiliser un emprunt de 36 millions d'euros destiné à financer la poursuite de son développement et à faire face aux investissements nécessaires aux travaux du réseau de chaleur. Un groupement d'établissements bancaires a formulé une offre que les membres du conseil ont approuvée. A noter que les engagements sollicités seront valables jusqu'à la date de consolidation définie par le contrat et seront plafonnés pour la collectivité à un montant de 4,59 millions d'euros.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN se sont abstenus. M. ANGER, absent de la salle au moment du vote, n'a pas pris part au vote.

Adopté

32 - Réseau de chaleur. Avenant n°2.

Toujours dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur, un avenant n°1 a été signé le 18 mai 2017 dont l'objet principal était l'affermissement de la tranche conditionnelle 1 « ZAC Gare la Vallée » (TC1). Le conseil municipal a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n°2 dont les objectifs sont de définir les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation de la tranche conditionnelle 1 (TC1) ainsi que de l'extension du réseau ; de préciser les modalités techniques et financières d'adaptation de la Tranche Ferme ; de prendre en compte les modifications impactées par les nouvelles demandes de l'ADEME et notamment d'ajuster le terme R1BOIS ; de prendre en compte l'augmentation de la puissance installée des cogénérations ; de corriger les modalités de calcul des frais de raccordement ; d'assouplir les modalités de paiement des frais de raccordement ; de mettre à jour le règlement de service (synthèse du contrat de DSP destiné aux abonnés) ; et d'allonger le délai de validation d'affermissement de la TC2 par l'autorité délégante : passage de 45 à 90 jours.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION LEC, Mme BERGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

Adopté

33 - Réseau de chaleur. Acquisition de la chaufferie de la Cité Scolaire auprès de la Région Hauts-de-France.

Toujours dans le cadre de l'aménagement du réseau de chaleur, il convient, pour les besoins en matière d'appoint et de secours de ce réseau, de disposer de la chaufferie située dans l'enceinte de la Cité Scolaire rue Alexandre Dumas à Amiens, alimentant 5 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). L'assemblée a donné son accord pour émettre auprès de la Région Hauts-de-France (propriétaire du bien) une offre d'acquisition d'une partie du bâtiment à usage de chaufferie dans lequel se trouvent divers équipements pour un montant de 157 000 €. La signature de l'acte d'acquisition est conditionnée par l'accord de la Région et par l'obtention d'un arrêté préfectoral autorisant la cession. Les frais d'acte notarié qui s'élèvent à 3 000 € seront à la charge de la Ville d'Amiens.

Adopté à l'unanimité

34 - Création d'une centrale solaire au sol. Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

L'assemblée délibérante a accepté de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un investisseur pour la réalisation d'une centrale solaire. Le projet consisterait en l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères située chemin de Vauvoix, au lieu-dit « le Champ pendu ». Le productible est estimé à 10 GWh/an. L'investissement d'un tel équipement est évalué à 10 millions d'euros.

Adopté à l'unanimité

35 - GrDF. Partenariat pour le financement d'aides aux travaux. Convention.

GrDF propose un partenariat avec la collectivité afin d'aider les particuliers à financer leur projet de conversion à l'énergie gaz. Aujourd'hui un nombre trop important d'amiénois souffrent de précarité énergétique et d'un manque de confort dans leur logement. L'entreprise propose jusqu'au 31 décembre 2018 une aide de 1000 € par foyer et une enveloppe de 20 000 €, qui permettra le financement de 20 projets de conversion au gaz pour le chauffage. L'aide sera délivrée au demandeur après passage par la plate-forme LAURE. Les formalités administratives seront ensuite traitées via GrDF. Les conseillers municipaux ont approuvé ce dispositif et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

36 - Cimetière de La Madeleine. Réaménagement et propositions pour une rénovation d'entretien.

Le cimetière de La Madeleine étant inscrit dans sa totalité au titre des sites historiques, une déclaration préalable doit être déposée auprès de l'Architecte des Bâtiments de France conformément à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP). C'est pourquoi l'assemblée délibérante a approuvé le dossier de déclaration préalable relatif aux propositions de gros entretien du cimetière de la Madeleine et a autorisé Madame le maire à signer les différentes pièces du dossier.

Adopté à l'unanimité

37 - Association APREMIS. Subvention. Année 2018. Convention.

L'association APREMIS aura 30 ans en fin d'année 2018. Fondée en 1988 par le Juge d'Application des Peines, elle est autorisée à accueillir 40 personnes et dispose ainsi de la plus importante capacité d'accueil en placement extérieur en France. Le placement extérieur est une des mesures d'aménagement de peine. Elle favorise l'insertion des personnes condamnées et participe à la prévention de la récidive.

A l'occasion de ses 30 ans, APREMIS souhaite organiser, en novembre 2018, un temps fort de rencontre et d'échange. Cet événement aura pour objectif d'une part de valoriser les partenariats développés localement pour la mise en œuvre de la mesure, et d'autre part, d'échanger sur cet aménagement de peine sous-utilisé, qu'est le placement extérieur, en lien avec les travaux en cours concernant la réforme de la justice. La Ville d'Amiens qui est un des partenaires de l'association contribuera au financement de cette action. Le conseil municipal a donc approuvé la convention de versement d'une subvention de 2 000 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

38 - Déport de caméras de vidéosurveillance. Partenariat entre la Ville d'Amiens et la Préfecture de la Somme. Convention.

La convention qui a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Ville et l'Etat, pour l'exploitation du dispositif de report de la vidéosurveillance installé au Centre Opérationnel Départemental (COD) a été approuvée par les membres du conseil qui ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

39 - Association Amiens Métropole Volley Ball. Mise à disposition de locaux municipaux. Convention.

Afin de poursuivre l'accueil des joueurs du club sportif de haut niveau Amiens Métropole Volley Ball, le conseil municipal a donné son accord pour la mise à disposition de 3 logements de fonction au sein du groupe scolaire Schweitzer au 60, rue René Coty, moyennant une redevance annuelle de 14 400 € et un forfait de charges annuel de 2400 €. Le logement de fonction du groupe scolaire Saint-Pierre au 104, chaussée Saint-Pierre, sera également mis à disposition moyennant un forfait de charges annuel de 800 €.

Cette seconde mise à disposition est consentie à titre gracieux en raison du déplacement du siège social de l'association suite à l'incendie du gymnase Jean Bouin qui hébergeait cette activité. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

40 - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville. Mise à disposition d'un local au pôle associatif Emile Lesot. Convention.

Les élus municipaux ont approuvé la mise à disposition, au profit de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), d'un local mutualisé au 1^{er} étage du pôle associatif LESOT, appartement n°37, attenant au groupe scolaire Emile LESOT, situé au 174, rue Franklin Roosevelt. Cette mise à disposition, d'une durée de 2 ans, est consentie à titre gracieux, qualifiée d'avantage en nature. L'association s'acquittera d'un forfait annuel de charges d'un montant de 400 € pour participer aux frais de fluides. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

Adopté à l'unanimité

41 - Démocratie Locale. Centre social Elbeuf Les Francas. Subvention 2018.

Le centre social Elbeuf Les Francas, structure locale, proche et à l'écoute de la population du quartier sud-ouest de la Ville d'Amiens, a sollicité l'attribution d'une subvention pour développer des actions favorisant la participation active des habitants à la vie publique. Afin de l'aider à développer et pérenniser ses actions de démocratie locale, les membres de l'assemblée lui ont accordé cette année, comme en 2017, une subvention de 7 000 €.

Adopté à l'unanimité

42 - Ecole primaire Les Violettes. Traitement de l'accessibilité des sanitaires et de ses cheminements. Autorisations Administratives.

Le conseil a autorisé Madame le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour réaliser les travaux d'accessibilité de l'école primaire Les Violettes, et a autorisé également le commencement des travaux.

Adopté à l'unanimité

43 - Parking Amiens 2. Réalisation de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite et d'un espace d'attente sécurisé. Autorisations administratives.

Dans le cadre de la réalisation de places de stationnement en faveur des personnes à mobilité réduite, les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

44 - Questions orales / vœux.

44 – 1 Vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire Amiens/Paris.

Madame le Maire a passé la parole à Pascal RIFFLART qui a présenté le vœu relatif à la qualité de la desserte ferroviaire Amiens/Paris, dont les termes sont repris ci-après :

« Chaque jour, plusieurs milliers de voyageurs empruntent la liaison ferroviaire Amiens/Paris principalement pour des raisons professionnelles.

La qualité de cette liaison Amiens/Paris demeure l'une des plus mauvaises de France, le temps de parcours s'étant dégradé sur les 50 dernières années : Amiens s'est éloignée de Paris.

La SNCF a certes engagé des travaux sur la voie ferrée. Ceux-ci servent trop souvent d'explications et masquent la mauvaise qualité de la prise en compte des voyageurs. Cette mauvaise prise en charge est due à des problèmes d'organisation de l'entreprise, d'insuffisance de personnel (en particulier de conducteurs) et de la défaillance de la maintenance préventive du réseau comme des matériels roulants.

L'absence de respect des horaires et des voyageurs est insupportable.

Les usagers peuvent passer plus de 4 heures quotidiennes dans le transport et l'irrespect des horaires peut pénaliser dramatiquement ceux qui voyagent entre Amiens et Paris pour des rendez-vous professionnels.

La qualité de la liaison Amiens Paris constitue de ce point de vue une priorité pour l'attractivité résidentielle comme économique d'Amiens et de sa métropole.

Cette qualité concerne la grille horaire, le temps de parcours, le confort des usagers mais surtout la ponctualité.

Elle doit faire l'objet de mesures urgentes.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d'approuver le vœu suivant :

Constatant que la dégradation inquiétante de la liaison ferroviaire Amiens Paris maintes fois dénoncée pour cause de voies ferrées défectueuses et de matériel roulant obsolète se poursuit :

Le Conseil Municipal d'Amiens :

- réaffirme l'importance d'une liaison ferroviaire de qualité entre Amiens et Paris qu'il s'agisse de grille horaire, de temps de parcours, de confort, de qualité des correspondances et de ponctualité,

- apporte son soutien à tous les voyageurs, qui subissent une dégradation insupportable du service,

- demande à la SNCF de tout mettre en œuvre pour améliorer nettement la qualité du service et d'ouvrir un dialogue constructif avec toutes les parties concernées en s'engageant dans une démarche de respect de ses clients, en initiant un dialogue sur les nouveaux horaires discuté avec la Région des Hauts de France, en respectant les horaires, en garantissant une information de qualité auprès des voyageurs mis en retard et en assurant une bonne qualité de correspondance. »

Le vœu a été soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

44 – 2 Vœu de soutien au centre hospitalier Philippe PINEL .

Madame le Maire a passé la parole à Marion LEPRESLE qui a présenté le vœu de soutien au centre hospitalier Philippe PINEL, et dont les termes sont repris ci-après :

« Des personnels du centre Hospitalier Philippe Pinel sont en grève sur leur lieu de travail depuis maintenant trois mois et dorment depuis plus de 2 mois devant l'hôpital. Ce mouvement des personnels hospitaliers fait suite à la fermeture de services (4 services fermés en 4 ans) et au départ d'une dizaine de médecins psychiatres.

Conséquence de ces fermetures, les conditions d'accueil et de prise en charge des patients se sont dégradées, et les personnels n'ont plus les moyens d'assurer leur mission de soins correctement. Ils rappellent qu'ils ne sont souvent que 2 soignants pour 25 patients et ne peuvent accorder l'attention et le temps nécessaire à ces patients qui en ont particulièrement besoin. Du fait de la fermeture des services, des chambres prévues pour être individuelles accueillent désormais deux patients, celles prévues pour deux en accueillent quatre. Aux urgences, il faut plus de deux heures pour trouver une place. Les personnels éprouvent de l'insatisfaction et même de la colère, car ils ne peuvent plus répondre aux patients qui ont besoin d'être pris en charge, ils ne peuvent plus apporter de réponse rapidement aux patients qui souffrent et ont besoin d'être soulagés.

Ils demandent la réunion d'une table ronde de tous les acteurs concernés par l'hôpital : médecins, personnels, associations des familles de patients, directrice de l'ARS, directrice de l'hôpital, représentants syndicaux, afin que tous puissent s'exprimer et entendre le même discours. Cette table ronde constitue pour eux une première étape pour accéder aux négociations. Ils n'ont pas de revendication salariale, ils ont à cœur de prendre en charge le patient dignement et sont inquiets de la qualité des soins qu'ils délivrent.

En tant qu'élu de la Ville d'Amiens, nous sommes, nous aussi, particulièrement attentifs à la qualité des soins pour les patients et nous soutenons les personnels du Centre Hospitalier Philippe Pinel.

Dès le conseil municipal du 1^{er} février 2018, nous nous sommes prononcés afin de soutenir cette demande de concertation en adoptant un vœu en faveur de la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Malgré les interventions et alertes de différents élus sur ce sujet depuis lors, force est de constater que la situation ne trouve pas d'issue favorable après trois mois de mouvement de grève

C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens réuni le 13 septembre 2018 demande à l'ARS de réunir de toute urgence la table ronde demandée par les personnels hospitaliers. »

Le vœu a été soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

44 –3 Question orale : Échéancier des travaux.

Madame le Maire a passé la parole à Laurent BEUVAIN qui a présenté la question orale relative à l'échéancier des travaux, dont les termes sont repris ci-après :

« Madame la Maire,

Amiens et les amiénois vivent dans les travaux depuis de très longs mois.

Votre choix de coupler les réalisations des 4 lignes de BHNS et du réseau de chaleur a eu un impact qui a contrarié toutes les habitudes de la vie quotidienne.

Pas un seul habitant d'Amiens et de la métropole, pas un seul quartier d'Amiens, pas un seul salarié venant à Amiens tous les jours, pas un seul visiteur, pas une seule activité économique et pas un simple déplacement ou un simple acte de vie ont été épargnés.

En témoignent les bulletins matinaux journaliers de circulations sur France Bleu Picardie qui relèvent depuis des mois les grandes difficultés des déplacements dans Amiens et pour accéder à la ville en venant de l'extérieur.

Aucune porte d'entrée, aucun boulevard intérieur et extérieur et aucun grand axe n'ont été épargnés.

Bien souvent le problème s'est même projeté sur la rocade d'Amiens occasionnant des kilomètres de bouchons par les accès Sud de la ville.

Mais ce sont les amiénois qui ont le plus souffert.

Ce qui est troublant c'est que nous collectons presque uniquement des témoignages de lassitude, de colère, d'incompréhension et de rejet.

Nous entendons aussi beaucoup d'inquiétudes pour ce qui sera de l'efficacité des déplacements qui fait douter à ce jour et fait s'opposer le coût des travaux au gain de temps dans les déplacements.

Ce qui est troublant c'est que vous ne receviez que des témoignages de satisfecit pour attester du tout va bien qui rythme votre discours.

Heureusement, c'est le Courrier Picard qui nous a livré une indiscretion révélant que vous comptiez sur l'oubli des amiénois pour effacer les difficultés et le mal vivre que vous leur avez imposés.

Cela ne nous convainc pas et nous attendons de vous et de votre majorité une attitude responsable.

Nous vous posons donc deux questions pour lesquelles nous attendons deux réponses responsables.

Après des longs mois de mise en grande difficulté des personnes, habitants et des activités quotidiennes dans notre ville, comptez-vous mettre en place un ou des outils de compensation en guise de réparation ?

Cela pourrait être une offre découverte à moindre coût, voire gratuit du nouveau réseau pendant une période pour tous les amiénois ?

Pour ce qui est de pérenniser la gratuité, de la destiner à des publics ciblés ou de la penser uniquement pour certains jours de semaine, cela sera un débat qui animera les prochains 18 mois et que les amiénois trancheront.

Cela pourrait être une continuité et un élargissement horaires des conditions de gratuité du stationnement en parking ouvragé et aérien pour redonner le goût et l'envie de redécouvrir le centre ville, d'en faire profiter les habitants les plus éloignés qui ont été pénalisés ces derniers mois ?

Cela pourrait être par un élargissement de la zone d'indemnisation des activités commerciales qui doit aller bien au-delà du centre-ville et prendre en compte les rues Delpech et les commerces de proximité des quartiers qui ont été impactés par les travaux et fermetures des rues en périphérie ?

Enfin Madame la Maire, nous souhaiterions que vous nous donniez aujourd'hui l'échéancier très précis des fins de chantiers du BHNS et du réseau de chaleur, site par site et la date définitive de mise en service du BHNS.

A condition, bien évidemment que la construction du nouveau dépôt des bus soit achevée et qu'il soit en mesure d'être opérationnel.

Ce qui ne semble pas être le cas pour le moment.

Je vous remercie. »

Madame le Maire a répondu à la question orale. Ses propos sont repris ci-après :

« A l'heure où vos propos laissent la place à la critique, je tiens tout d'abord à remercier et féliciter l'équipe de Frédérique Charley qui mène un travail exceptionnel pour rendre notre ville encore plus belle, plus innovante et plus attractive.

Nos agents et les nombreuses entreprises se mobilisent chaque jour pour réduire l'impact des travaux sur les habitants. C'est grâce à l'anticipation, à la réactivité des services et des élus que les habitants et les commerçants sont régulièrement informés de l'évolution des travaux dans la ville.

C'est aussi le professionnalisme de toutes ces équipes qui me fait dire qu'aucun retard dans les travaux des espaces publics pour le BHNS, n'est repéré.

Ce projet est destiné à changer radicalement l'image d'Amiens, les Amiénois-e-s (sauf vous), l'ont bien compris.

Le BNHS modernisera et améliorera les déplacements dans notre ville.

Le réseau de chaleur offrira un moyen de chauffage aux habitations plus économique et écologique.

L'investissement et l'énergie que nous déployons dans ces deux projets sont importants.

Nous assumons pleinement la décision que nous avons prise de réaliser les travaux du BHNS au même moment que les travaux du réseau de chaleur. Cela relève du bon sens, car la séparation des deux opérations aurait engendré des coûts supérieurs et le double de nuisance.

Je suis consciente que les travaux perturbent le quotidien de nombreux Amiénois-e-s, qu'ils ralentissent leurs déplacements, qu'ils occasionnent du bruit et du mécontentement. Je n'ai pas attendu votre question orale pour ouvrir les yeux sur cette situation.

Ils m'interpellent souvent directement ou par le biais de mes adjoints, sur leurs problèmes et nous mettons tout en œuvre pour leur apporter des solutions.

Je reste pour ma part convaincue qu'à la fin des travaux, les Amiénois-e-s constateront l'amélioration de l'attractivité et de la beauté de notre ville.

Sur le fond de votre intervention, la situation de grande difficulté que vous décrivez est à relativiser sur de nombreux points.

Tout d'abord, les travaux ont toujours été réalisés sur des axes restés ouverts à la circulation, à l'exception de la rue Delpech où nous n'avons pu faire autrement.

Je précise que les difficultés de circulation auxquelles vous faites allusion se présentent essentiellement aux heures de pointe, sachant qu'à Amiens nous parlons d'une hyper pointe le matin de 8h15 à 9h et le soir de 17h15 à 18h45 maximum.

Par ailleurs, sachez que les automobilistes qui modifient sensiblement leur parcours ou leurs horaires rencontrent peu de difficultés pour venir au quotidien sur leur lieu de travail.

Concernant les mesures mises en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, là encore nous n'avons pas attendu après vos conseils.

J'ai prévu de poursuivre la gratuité dans les parkings souterrains, les mardis et jeudis de 15h à 19h, dans les parkings Amiens 2, Hôtel-de-Ville, Jacobins, Perret, Saint-Leu et Trois Cailloux.

Pour faciliter les déplacements en ville malgré les travaux, nous avons ouvert un parking gratuit à la Hotoie de 150 places, dès le début des travaux.

Toujours en matière de stationnement, nous avons distribué depuis le début de cette année 12 500 tickets aux commerçants pour encourager le stationnement (1 heure gratuite) dans le parking des Halles du Beffroi. Je vous annonce que cette opération appréciée par les commerçants est poursuivie.

Une commission d'indemnisation a été créée en 2017, pour le BHNS et le réseau de chaleur, dès le début des travaux, pour indemniser les commerçants qui verraient leur chiffre d'affaires impacté par les travaux.

Je rappelle que seuls 4,5% des fonds de commerce sont vides en centre-ville (ce taux dépasse les 10% à l'échelle nationale dans les villes de taille comparable). De plus, de nouvelles enseignes ont vu le jour dans le centre-ville (Boulangier, HEMA...), tandis que d'autres ont procédé à d'importants travaux de rénovation (Galerie des Jacobins...). Ces informations sont de nature à positiver et à nous rassurer sur la confiance que les investisseurs portent sur l'avenir de notre centre-ville.

J'ajoute également que j'ai décidé de développer les animations au centre-ville pour renforcer l'attractivité des commerces. Aussi, le marché de Noël se verra doté de nouvelles animations cette année. J'aurai l'occasion de vous en reparler.

Sur les effets de la mise en place des sites propres, à ce jour, on peut déjà observer les transports en commun circuler plus rapidement que les voitures sur certaines voies bus, c'est bien le gage de l'efficacité du système qui, à ce jour est, pour le moment, peu optimisé.

Je rappelle que l'opération BHNS a aussi procuré de l'activité pour les entreprises de travaux publics en premier lieu, mais aussi pour d'autres activités annexes. Pour ce projet de 100 millions d'euros, les créations d'emplois ont été estimées entre 400 à 500 emplois.

En ce qui concerne la gratuité des transports en commun (une idée qui ne vient pas de vous), j'avais indiqué en 2014, que nous étudierions la gratuité si les finances nous le permettent. Avec Alain Gest, j'aurais l'occasion de m'exprimer le moment voulu sur ce sujet.

Enfin, après avoir constaté, comme moi, la requalification aboutie de nombreuses rues d'Amiens, le calendrier prévoit la fin des travaux dans la rue Alexandre Dumas, fin octobre.

Le P+R Licorne sera finalisé en novembre, la chaussée Jules Ferry, la place Fiquet, le boulevard Alsace-Lorraine, le giratoire de la rue Terral, le parvis de la Cité Scolaire, le P+R à l'IUT, la rue Albert Camus et le tronçon nord de la ZAC Intercampus en décembre. Enfin, l'aménagement de l'esplanade Branly sera réalisé en mars 2019.»

Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le jeudi 18 octobre et a levé la séance à 22h17.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Fouré".

Brigitte FOURÉ